



Motion

« La propriété est aussi une responsabilité »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre conseil est souvent appelé à se prononcer sur des préavis pour des travaux d'entretien urgents sur nos propriétés communales et nous constatons ce qui suit :

- Peu de moyens financiers sont attribués à l'entretien du parc immobilier depuis de nombreuses années. Dans la gestion immobilière, il est usuellement raisonnable de consacrer 1 % de la valeur de l'immeuble à l'entretien de ce dernier.
- Les revenus des bâtiments locatifs ne sont pas en adéquation avec les prix du marché et supportent une part non négligeable d'aides sociales occultes, non maîtrisables et pas reconnues en tant que telles.
- Au vu des derniers préavis présentés, il ne nous apparaît pas qu'une planification d'entretien des immeubles soit existante ou efficiente.
- La motion déposée par notre collègue socialiste Etienne Balestra en décembre 2007, finalement transformée en postulat, relevait déjà un manque de visibilité sur la planification des travaux à entreprendre sur nos différentes propriétés. Il demandait notamment qu'un document soit tenu à jour et remis au Conseil communal, avec un inventaire des propriétés communales, la vision à terme et les travaux à entreprendre sur ces immeubles.

Au vu de ces constats, la présente motion demande que la Municipalité :

1. Etablisse ou fasse établir un état des lieux des bâtiments communaux, puis une planification des travaux d'entretien et d'optimisation énergétique, à réaliser à court, moyen et long terme.
2. Etudie, en fonction des conclusions de cette première étape, la possibilité de vendre certains immeubles pour permettre une mise à niveau correcte de l'entretien des autres immeubles.
3. Etudie une meilleure valorisation des immeubles par une politique de loyers et d'occupation en adéquation, par exemple, avec celle des sociétés coopératives d'habitation.
4. Examine l'opportunité d'enregistrer comptablement dans le dicastère concerné l'aide sociale apportée aux locataires, dans un esprit de transparence.

Nous demandons que la présente motion soit renvoyée à une commission pour étude et rapport sur sa prise en considération.

La Tour-de-Peilz, le 2 novembre 2011

Guy Chervet et consorts